



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : nouvelles mesures et passage au stade « crise » pour deux bassins du département

Nancy, le 12/08/2022

À l'échelle du département et au regard de la situation météorologique, plusieurs communes alertent sur des pénuries d'eau potable dans les jours ou les semaines à venir. D'autres, et pour celles qui en disposent, ont déjà activé les alimentations de secours.

Le niveau des cours d'eau du département est au plus bas avec un assèchement de 50 % des débits de référence. Cet assèchement a un impact majeur sur la faune et la flore qu'ils abritent en provoquant un effondrement de la biodiversité pouvant mettre plusieurs années à se rétablir voire conduire à la disparition de certaines espèces autochtones.

En conséquence, compte tenu de la situation hydrologique du département, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer les zones « **Moselle aval orne Nied et Seille** » et « **Moselle amont et Meurthe** » en **situation de crise**.

Le préfet rappelle ainsi qu'il est absolument nécessaire qu'un **effort collectif** soit réalisé afin de préserver les capacités pour les enjeux prioritaires : l'alimentation en eau potable des populations, les usages en lien avec la santé, la salubrité publique, l'abreuvement des animaux, la préservation des fonctions biologiques des cours d'eau et la sécurité civile, et notamment la lutte contre les incendies.

La zone « **Meuse aval et Chiers** » demeure quant à elle en **alerte sécheresse renforcée**.

Détails des mesures de crise

L'objectif des mesures de « crise » est de prescrire aux usagers (particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs) des limitations provisoires d'usage de l'eau, proportionnées à l'intensité de la sécheresse.

Les services de l'État et les collectivités sont mobilisés pour faire respecter ces dispositions. Des contrôles seront réalisés sur tout le territoire pour s'en assurer. En cas de non-respect, des suites administratives ou pénales pourront être mises en œuvre.

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



[@prefet54](https://www.facebook.com/prefet54)



[@prefet54](https://twitter.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.instagram.com/prefet54)



[Préfet de Meurthe-et-Moselle](https://www.linkedin.com/company/prefet54)

La situation de crise impose par exemple, quelle que soit l'heure de la journée :

- l'interdiction de lavage des véhicules,
- l'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins privés, espaces verts publics et terrains de sport, une exception est faite pour les potagers et jardins familiaux destinés à une auto-consommation,
- l'interdiction de remplissage des piscines privées et publiques, hors raisons techniques ou sanitaires,
- l'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité et uniquement en cas de problématique de salubrité publique,
- l'interdiction d'arrosage des golfs, sauf greens,
- l'interdiction d'irrigation par aspersion des cultures.

En plus de ces limitations provisoires, des mesures spécifiques sont prévues pour les industriels, les hydro-électriciens, la navigation fluviale et les travaux réalisés en cours d'eau.

Cette situation exceptionnelle doit amener chacun à interroger et limiter sa consommation d'eau à toutes les échelles de la société (activités économiques, de loisirs ou sociales). Nous devons accepter « temporairement » une baisse de certaines de nos exigences non-essentiels (accepter des pelouses jaunies ou des plantes fanées, rouler avec des véhicules professionnels ou personnels moins propres, que les rues ou les places ne soient pas lavées à grande eau...) et de décaler certains travaux gourmands en eau programmés au pic de la crise.

La multiplication de petits gestes du quotidien permet aussi des économies sur l'eau potable (seul 7 % de la consommation d'eau domestique sert à l'hydratation et à la préparation des repas) : ne faire tourner les machines à laver que lorsqu'elles sont pleines, éviter les bains, diminuer le temps sous la douche, fermer le robinet lorsqu'on n'utilise pas l'eau...

C'est un effort important qui est demandé à tous, proportionnel à la situation exceptionnelle à laquelle nous faisons face. Nos habitudes doivent évoluer durablement même en dehors des périodes de crise afin de palier les conséquences de plus en plus visibles du changement climatique. L'eau est une ressource précieuse que chacun doit préserver à son niveau.

L'arrêté préfectoral est accessible depuis le site Internet des services de l'État :

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse-et-etiage/Secheresse-et-etiage-Crise>

Pour toute question ou signalement, le service « Environnement Risques Connaissance » de la Direction Départementale des Territoires (DDT) se tient à la disposition des usagers : secheresse@meurthe-et-moselle.gouv.fr / 03.83.91.41.06

Il existe 4 niveaux de gestion de la sécheresse

- **vigilance** : information et incitation à faire des économies d'eau
- **alerte** : limitation de certains usages de l'eau
- **alerte renforcée** : renforcement des limitations
- **crise** : arrêt de certains usages non prioritaires

Situation hydrologique : point de situation au 12 août 2022

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



[@prefet54](https://www.facebook.com/prefet54)



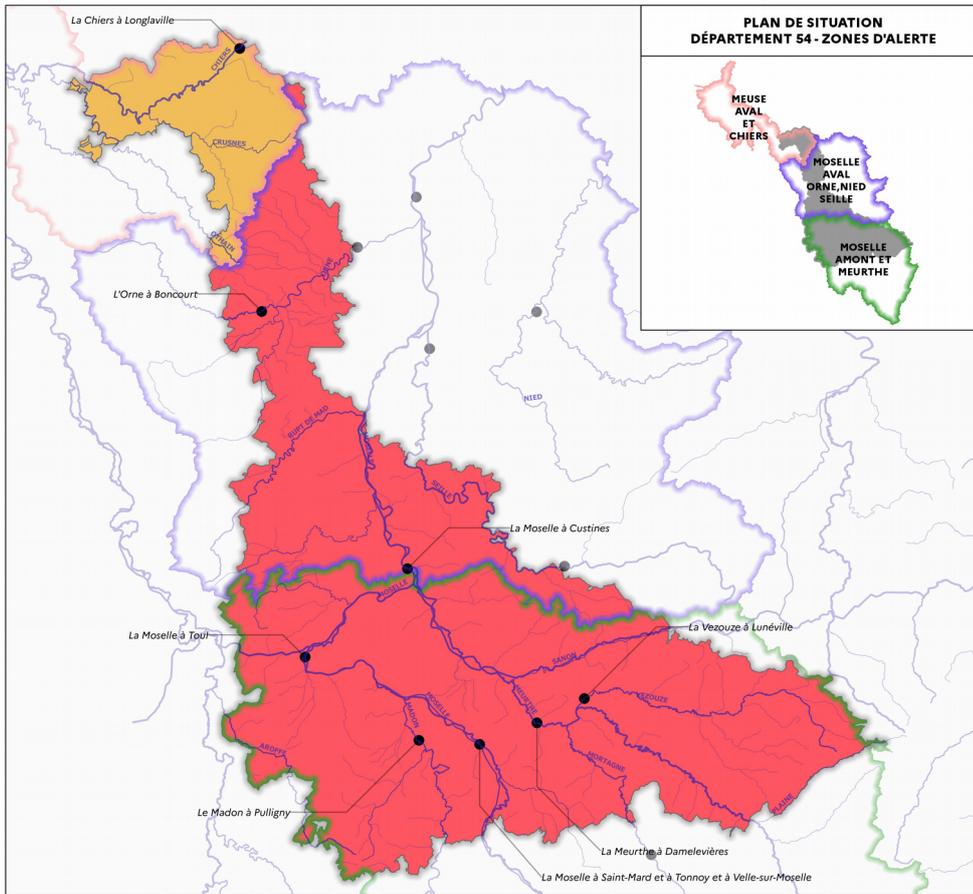
[@prefet54](https://twitter.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.instagram.com/prefet54)



Préfet de Meurthe-et-Moselle




**PRÉFET
 DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
*Liberté
 Égalité
 Fraternité*

Direction départementale des territoires

SITUATION SUR LA SÉCHÈRESSE

INDICATEURS HYDROLOGIQUES DE SUIVI D'ÉTIAGE - EAUX DE SURFACE

SITUATION AU 12/08/2022

Légende

Zones d'alerte :

-  Meuse aval et Chiers
-  Moselle aval, Orne, Nied et Seille
-  Moselle amont et Meurthe

Niveau de gravité de la sécheresse :

-  normal
-  vigilance
-  alerte
-  alerte renforcée
-  crise

Station hydrométrique :

- 

Conception : DDT54 / ERC / DCTN
 Sources : BDCartho® (IGN), DREAL Grand Est
 FS - 11/08/2022

K:\donnees\ERIC\interne\03_DCTN\4_ETUDE\SI\EAUX\SÉCHÈRESSE\Etiage_surface.spp

Contacts presse :

Sébastien MARC : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54



Préfet de Meurthe-et-Moselle